Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 048-214800393-20220707-A_2022_099-DE

MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2022_099

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux et le sept juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe Rochoux, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Marie-José GUILLEMETTE, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Christian MOLANDRE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

5 Absents excusés : Florence FERNANDEZ ayant donné pouvoir à Catherine BOUTIN, Jérôme JACQUES ayant donné pouvoir à Colette CROUZET, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX, Manuel MARTINEZ, Philippe MIQUEL.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

Objet : tarifs de la piscine

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2022_068 du 12 mai 2022 et 2022_087 du 9 juin 2022 fixant les tarifs de la piscine à compter de la saison 2022 ainsi que les conditions d'ouverture.

Considérant la forte fréquentation pendant la période de gratuité, il propose de mettre en place un tarif réduit pour tout accès à la piscine à partir de 18 h.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE un tarif réduit à 1 € par personne (adulte ou enfant) du lundi au vendredi pour un accès à partir de 18 heures, du 18 juillet 2022 au 31 août 2022.

RAPPELLE l'ensemble des tarifs applicables à la piscine municipale, à savoir:

⇨ Entrées :

- entrée adulte (à partir de 14 ans) ..... 4,00 €
- entrée enfant : moins de 3 ans ..... gratuit
  de 3 à 13 ans ..... 2,50 €
- entrée accompagnateur ..... 2,00 €
- abonnement adulte (15 entrées)..... 45,00 €
- abonnement enfant (15 entrées) ..... 25,00 €
- entrée adulte ou enfant du lundi au vendredi
  à partir de 18 h..... 1,00 €

.../...

Envoyé en préfecture le 15/07/2022
Reçu en préfecture le 15/07/2022
Affiché le 15/07/2022
ID : 048-214800393-20220707-A_2022_099-DE

⇨ Bar :

- glaces à l'eau ..... 2,00 €
- glaces au lait ..... 2,50 €
- sucettes glacées..... 1,00 €
- barres glacées ..... 2,00 €
- boissons ..... 2,50 €
- café ..... 1,00 €

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX
	MAIRIE de CHANAC 48 (Lozère)